



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00257

Numéro SIREN : 800 502 940

Nom ou dénomination : BOIS DU CANIGOU

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/003356

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN



446052

Dénomination : BOIS DU CANIGO
Adresse : route de Prades Can de Las Cireras 66320 Finestret -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B00257
n° d'identification : 800 502 940

n° de dépôt : A2016/003356
Date du dépôt : 16/06/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 20/05/2016



446052

BOIS DU CANIGOU
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Prades Can de las Ciceras
(66320) FINESTRET

RCS PERPIGNAN 800 502 940

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 MAI 2016**

Le 20 Mai 2016,
A 10 heures 30,

Les associés de la société « BOIS DU CANIGOU » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis Route de Prades Can de las Ciceras (66320) FINESTRET, sur convocation faite par lettre remise en mains propres à chaque associé le 4 mai 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc DUBAIL, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne DUBAIL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

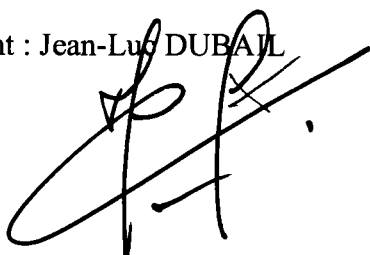
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

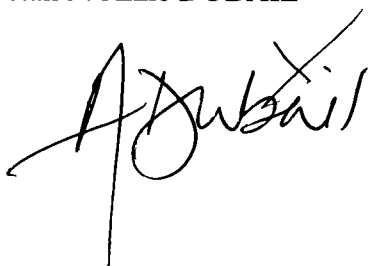
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président : Jean-Luc DUBAIL

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Dubail'.

La secrétaire : Anne DUBAIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A Dubail'.